

---

# SMVVVB

SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX

---

## COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2021

### Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf juin à Mas Blanc des Alpilles, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVVB) s'est réuni en session ordinaire, à dix-sept heures, en salle des fêtes de Mas Blanc des Alpilles et suivant la convocation en date du 15 JUIN 2021.

#### Etaient présents :

**Collège GEMAPI** : aucun présents ou représentés

**Collège « HORS GEMAPI » :**

Michel **BARAT** – suppléant (1 voix), Laurent **GESLIN** (1 voix), Thierry **GINOUX** (1 voix), Benoît **HERTZ** (1 voix), **MANNONI** (1 voix), Serge Magali **MISTRAL** (1 voix), Elisabeth **RABOUIN** (1 voix), Pierre **RAVIOL** (1 voix), Jean-Denis **SANTIN** (1voix), Lionel **LLOBET** (1 voix), Bernard **CLARETON** – suppléant (1 voix)

#### Absents excusés :

Yves **PICARDA** (4 voix)

#### Absents ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre **FRICKER** (1 voix par pouvoir à Laurent **GESLIN**)

Nombre de délégués ou suppléants en exercice : 15

Quorum à 9 présents exprimés.

Nombre de voix exprimées : 12

#### Ordre du jour :

#### ***Affaires présentant un intérêt commun à tous les membres :***

- ❖ Election du secrétaire de séance
- ❖ Annulation de la délibération 2021-020 du 18 mars 2021 à la demande de la préfecture
- ❖ Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 28 janvier 2021 avec modifications
- ❖ Recherche de financement pour l'achat d'un véhicule électrique

***Affaires relevant strictement de missions « HORS GEMAPI » :***

- ❖ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur le Vigueirat à St Etienne du Grès
- ❖ Présentation d'un nouveau projet de travaux de réaménagement des berges sur le canal de la vallée des Baux à l'entrée d'Arles
- ❖ Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour le réaménagement des berges sur le canal de la vallée des Baux à l'entrée d'Arles
- ❖ Demande d'aide financière au Conseil Régional pour le réaménagement des berges sur le canal de la vallée des Baux à l'entrée d'Arles
- ❖ Présentation d'un nouveau projet de travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal
- ❖ Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal
- ❖ Demande d'aide financière au Conseil Régional pour la réalisation de travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal
- ❖ Présentation d'un nouveau projet de travaux d'aménagement des berges de la Bagnolette à Tarascon
- ❖ Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux d'aménagement des berges de la Bagnolette à Tarascon
- ❖ Demande d'aide financière au Conseil Régional pour la réalisation de travaux d'aménagement des berges de la Bagnolette à Tarascon

---

## **Affaires présentant un intérêt commun à tous les membres**

---

### **1. Délibération n°2021-021 : Election du secrétaire de séance.**

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Elit à l'unanimité** Madame Elisabeth RABOUIN secrétaire de séance.

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

### **2. Délibération n°2021-022 : Annulation de la délibération 2021-020 du 18 mars 2021**

Suivant courrier recommandé du 13 avril 2021, la préfecture demande de retirer la délibération 2021-020 du 18 mars 2021. En effet cette délibération valide des statuts du SMVVB actant la sortie de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence du Syndicat, sans pour autant porter mention de la transformation de celui-ci en Syndicat Intercommunal.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le retrait de la délibération 2021-20 du 18 mars 2021.

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

### **3. Délibération n°2021-023 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 18 mars 2021 avec modification**

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 18 mars 2021 modifié par la délibération 2021-022 et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 18/03/2021.

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

#### **4. Délibération n°2021-024 : Proposition de recherche de subvention pour l'achat d'un vélo électrique tout terrain pour le technicien**

Monsieur le président expose à l'assemblée :

Considérant les nombreux déplacements que le technicien doit pouvoir faire pour constater les désordres sur site, procéder aux observations et relevés nécessaires à l'établissement de ses études avant travaux, contrôler les ouvrages déjà réalisés et vérifier leur bon état (Statuts article 8),

Que l'utilisation de son véhicule personnel pour l'accès à des zones souvent non carrossables peut parfois l'amener à se mettre en danger,

Que l'utilisation d'un véhicule thermique lourd n'est pas toujours approprié tant pour l'image du syndicat en termes de pollution sonore et carbonée, qu'en terme de facilité d'usage,

Le comité syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le président

- à solliciter la subvention de 900 euros auprès de l'Etat, dans le cadre du bonus écologique soutenant l'achat d'un véhicule propre,
- à solliciter une subvention auprès de tout organisme ou collectivité publique autre pour l'achat de ce véhicule,

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

---

#### **Affaires relevant strictement de missions « HORS GEMAPI »**

---

#### **5. Délibération n°2021-025 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur la Roubine Vieille à St Etienne du Grès**

Monsieur le président expose à l'assemblée :

Par délibération n°2019-007 du 27 février 2019, le Comité Syndical du SMVVB a autorisé le Président à récupérer la compétence de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur le Canal du Vigueirat à St Etienne du Grès.

Considérant que, pour la réalisation de cette opération :

- Monsieur le Maire de Saint Etienne du Grès a donné son accord,
- l'Union du Vigueirat Central a approuvé le principe de transfert de maîtrise d'ouvrage au profit du SMVVB,
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a attribué une aide financière de 17 199.00 €,
- Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a attribué une aide financière de 8600.00 €,
- Les particuliers propriétaires fonciers ont donné leur accord par convention dûment signée,

Le SMVVB a lancé une consultation d'entreprise pour une mission de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le comité syndical, après avoir en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à attribuer le marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur le Canal du Vigueirat à St Etienne du Grès (quartier Mas d'Artaud) » à l'entreprise qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

#### **6. Délibération n°2021-026 : Confortement et remodelage des berges du canal de la Vallée des Baux à l'entrée d'Arles**

A la suite d'une visite le 22 avril 2021, l'ASA de dessèchement du marais d'Arles a saisi le syndicat sur les désordres en berge du canal de la vallée des BAUX, à hauteur de pont de Crau.

Le SMGAS et l'ASA d'assèchement des marais d'Arles ont donné leur accord et ont approuvé le principe de transfert de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'investissement HORS GEMAPI « confortement et remodelage des berges du canal de la vallée des Baux à l'entrée d'Arles » estimée à 131 232.30 € HT.

Il est donc proposé au comité syndical :

- **D'AUTORISER** le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage au profit du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux pour le projet « confortement et remodelage des berges du canal de la Vallée des Baux à l'entrée d'Arles »

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**7. Délibération n°2021-027 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux de « Confortement et remodelage des berges du canal de la Vallée des Baux à l'entrée d'Arles »**

Pour l'opération d'investissement HORS GEMAPI « confortement et remodelage des berges du canal de la vallée des Baux à l'entrée d'Arles » estimée à à 131 232.30 € HT, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
<b>Conseil Départemental des Bouches du Rhône</b>	40%	52 492.92 €
<b>Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	20%	26 246.46 €
<b>Autofinancement Commune de Tarascon</b>	40%	52 492.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>131 232.30 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de « confortement et remodelage des berges du canal de la vallée des Baux à l'entrée d'Arles».

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**8. Délibération n°2021-028 : Demande d'aide financière au Conseil Régional PACA pour la réalisation de travaux de « Confortement et remodelage des berges du canal de la Vallée des Baux à l'entrée d'Arles »**

Pour l'opération d'investissement HORS GEMAPI « confortement et remodelage des berges du canal de la vallée des Baux à l'entrée d'Arles » estimée à à 131 232.30 € HT, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
<b>Conseil Départemental des Bouches du Rhône</b>	40%	52 492.92 €
<b>Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	20%	26 246.46 €
<b>Autofinancement Commune de Tarascon</b>	40%	52 492.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>131 232.30 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réalisation de « confortement et remodelage des berges du canal de la vallée des Baux à l'entrée d'Arles».

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**9. Délibération n°2021-029 : Présentation d'un nouveau projet de travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal**

Lors d'une réunion le 27 avril 2021 au SMGAS, sur convocation de l'ASCO de dessèchement de la vallée des Baux et de l'ASCO de dessèchement du Marais d'Arles, ainsi que suite au courrier de Mme BERARD, propriétaire foncier des berges du Canal de la vallée des Baux à hauteur de l'Etang de la Gravière,

il a été constaté d'importants désordres d'érosion et d'encombres végétaux, de nature à remettre en question la durabilité de l'ouvrage à perspective décennale. Un programme de remise en état comprenant des travaux lourds de réhabilitation sur un tronçon de 5 km allant de l'entrée dans les marais du petit Clar au pont de Barbegal, pourrait être mis en place sur 3 ans suivant proposition de la mairie d'Arles.

Les travaux sont envisagés sur la rive droite du canal, intégrant les préconisations du PNR de Camargue en charge de la gestion de la zone Natura 2000 rive gauche, pour un montant estimé à 400.000 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** le projet présenté  
- **D'AUTORISER** le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux.

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**10. Délibération n°2021-030 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal**

Pour l'opération d'investissement HORS GEMAPI « Travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal » estimée à 400.000 €, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Tranche Etude et Audit	1 <sup>e</sup> tranche Montant H.T.	2 <sup>e</sup> tranche Montant H.T.	3 <sup>e</sup> tranche Montant H.T.
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	40%	6 000€	51 333 €	51 333 €	51 333 €
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	20%	3 000 €	25 666 €	25 666 €	25 666 €
Autofinancement Commune de Arles	40%	6 000€	51 333 €	51 333 €	51 333 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>15 000 €</b>	<b>128 333 €</b>	<b>128 333 €</b>	<b>128 333 €</b>
<b>TOTAL sur 3 ans</b>					<b>400 000 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de « Travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux ».

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

**11. Délibération n°2021-031 : Demande d'aide financière au Conseil Régional pour la réalisation de travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal**

Pour l'opération d'investissement HORS GEMAPI « Travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal » estimée à 400.000 €, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :



	Taux (%)	Tranche Etude et Audit	1 <sup>e</sup> tranche Montant H.T.	2 <sup>e</sup> tranche Montant H.T.	3 <sup>e</sup> tranche Montant H.T.
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	40%	6 000€	51 333 €	51 333 €	51 333 €
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	20%	3 000 €	25 666 €	25 666 €	25 666 €
Autofinancement Commune de Arles	40%	6 000€	51 333 €	51 333 €	51 333 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>15 000 €</b>	<b>128 333 €</b>	<b>128 333 €</b>	<b>128 333 €</b>
<b>TOTAL sur 3 ans</b>					<b>400 000 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réalisation de « Travaux de remise en état d'un tronçon du canal de la vallée des Baux en aval de Barbegal».

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

### **12. Délibération n°2021-032 : Présentation d'un nouveau projet de travaux de confortement des berges de la Bagnolette à Tarascon, secteur Mas Fleuri**

Sur sollicitation de l'ASCO du Vigueirat Central de Tarascon, et après visite le 19 mai 2021 avec le technicien de rivière attaché au Vigueirat Central de Tarascon, il a été constaté un effondrement de la berge de la Bagnolette à hauteur du Mas Fleuri ne permettant plus l'accès aux engins d'entretien.

Etant donné que la berge dessert un accès pour l'entretien, il est envisagé un enrochement verticalisé de la berge sur 55 mètres linéaires dont la hauteur totale pourra atteindre 2 mètres, disposé de manière à recalibrer le lit selon son profil amont. La partie supérieure de la berge sera ensuite consolidée de manière à restitué la durabilité du cheminement d'accès aux engins lourds d'entretien. Les travaux représentent un coût estimé à 25 272.00 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** le projet présenté
- **D'AUTORISER** le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux.

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**13. Délibération n°2021-033 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux de confortement des berges de la Bagnolette à Tarascon, secteur Mas Fleuri**

Pour l'opération d'investissement HORS GEMAPI « travaux de confortement de berges de la Bagnolette à Tarascon, secteur Mas Fleuri » estimée à 25 272.00 € HT, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
<b>Conseil Départemental des Bouches du Rhône</b>	40%	10 108.80 €
<b>Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	20%	5 054.40 €
<b>Autofinancement Commune de Tarascon</b>	40%	10 108.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>25 272.00 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réalisation de « travaux de confortement de berges de la Bagnolette à Tarascon, secteur Mas Fleuri ».

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**14. Délibération n°2021-034 : Demande d'aide financière au Conseil Régional pour la réalisation de travaux d'aménagement des berges de la Bagnolette à Tarascon**

Pour l'opération d'investissement HORS GEMAPI « travaux de confortement de berges de la Baignolette à Tarascon, secteur Mas Fleuri » estimée à 25 272.00 € HT, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
<b>Conseil Départemental des Bouches du Rhône</b>	40%	10 108.80 €
<b>Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	20%	5 054.40 €
<b>Autofinancement Commune de Tarascon</b>	40%	10 108.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>25 272.00 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réalisation de « travaux de confortement de berges de la Baignolette à Tarascon, secteur Mas Fleuri ».

Votes pour : 12 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

La séance est levée à 19h00.

**Le Président,  
Laurent GESLIN**